

Deuxièmement, j'ai préparé une motion précise, mais je ne demande nullement le consentement unanime à ce qu'elle soit présentée. Sauf erreur, l'unique raison pour laquelle l'Orateur a dit que j'enfreignais le Règlement aujourd'hui n'était pas que je n'aie pas établi une accusation assez solide pour pouvoir poser la question de privilège, mais que je n'avais pas observé les délais permis.

En conséquence, monsieur l'Orateur, j'ai dit à la Chambre que la meilleure façon de traiter équitablement l'affaire et permettre à chacun de se faire entendre, était de ne pas tenir compte des limites de temps aux fins de ce débat. Cela me remettrait dans la position où j'étais après avoir établi le bien-fondé de ma cause, puisque l'Orateur a jugé que je pouvais réellement poser la question de privilège. Je pourrais alors la poser, présenter ma preuve à la Chambre et la saisir de ma motion visant à déférer cette preuve au comité des privilèges et élections. A mon avis, cela réglerait la situation et je me retrouverais dans la même position. Une simple demande tendant à obtenir le consentement unanime à ce que je présente ma motion de privilège au stade actuel réglerait tout.

[Français]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je crois que les accusations portées par l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Nugent) sont assez précises et que la phraséologie en est assez claire pour que tous les ministres les comprennent; de plus, le député s'engage, depuis le début de l'après-midi, à prouver les accusations à l'endroit du ministre. Or, en défense et à deux reprises, le ministre a demandé au député d'Edmonton-Strathcona: si vos accusations ne sont pas prouvées, vous engagez-vous à démissionner ou à mettre votre siège en jeu? Ce sont là des suggestions que l'honorable ministre a faites.

Monsieur l'Orateur, nous ne nous opposons pas à ce que toute cette question soit soumise au comité des privilèges et élections, ou qu'elle soit discutée cet après-midi. Seulement, je suggérerais à l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) de faire exactement ce qu'il réclame de la part de l'honorable député d'Edmonton-Strathcona, c'est-à-dire que si les accusations de ce dernier sont prouvées, le ministre démissionnera non seulement comme ministre mais également comme député de la Chambre des communes.

Qu'il y ait justice non seulement d'un côté, mais des deux côtés! Il faut que ces accusations, excessivement graves et excessivement sérieuses, soient étudiées par la Chambre ou par le comité approprié le plus tôt possible.

Le très honorable premier ministre (M. Pearson) nous donne l'assurance que tout de suite, soit demain ou après-demain, le comité des privilèges et élections sera saisi de cette question, si elle lui est soumise, et l'honorable député d'Edmonton-Strathcona demande que sa question de privilège soit discutée cet après-midi. Dans l'un ou l'autre cas, nous allons accorder notre consentement, afin qu'il y ait unanimité et que la Chambre étudie la question cet-après-midi ou qu'elle soit soumise au comité.

● (4.30 p.m.)

[Traduction]

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, si le député d'Edmonton-Strathcona consentait à ajouter à sa motion les mots suivants: «et une pareille intervention a constitué un acte répréhensible de la part du ministre, dans l'exercice de ses fonctions comme ministre de la Couronne», j'admettrais que nous devrions accepter la motion à l'unanimité, je serais d'accord avec le député de Villeneuve et je serais prêt à mettre mon siège en jeu.

M. Nugent: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas la nécessité de cet addenda inutile. Si c'est mal, d'après le ministre, d'intervenir indûment auprès d'un témoin, car c'est un abus de privilège, il est inutile d'ajouter qu'il est répréhensible de la part du ministre d'agir de la sorte. J'ignore ce qu'il veut dire. Ces mots sont redondants. L'accusation porte que...

L'hon. M. Hellyer: Ils ne sont pas redondants, car le mot «tampering» a un sens si large qu'il pourrait inclure un échange de bons procédés. Si le député veut bien ajouter le mot «répréhensible» à cette motion, elle me semblerait tout à fait acceptable. Si le député était prêt à ajouter ce mot, j'en serais satisfait.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, je soutiens que nous enfreignons le Règlement et que nous n'aboutissons à rien. Nous sommes encore censés discuter de l'urgence du débat sur la motion tendant à l'ajournement de la Chambre, pour étudier une affaire d'importance publique pressante. Il me semble que, si